3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes. Pour les Grands Prix Nationaux U12 et Grands Prix Jeunes Majeurs, voir règlements particuliers, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf.

ENCADREMENT

La ligue doit prévoir la présence au minimum de deux Arbitres.

LIGUE

Le nombre de Grand Prix Jeunes par ligue sera validé chaque année par la Direction Technique Nationale sur proposition de chaque Ligue. La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres.

CLUB

Un club ne disposant que d'un parcours 9 trous et souhaitant organiser un Grand Prix Jeunes doit d'abord solliciter une dérogation auprès de la Direction Technique Nationale. Avant d'en faire la demande, il doit s'assurer que son parcours dispose bien des distances jeunes recommandées (U12, Benjamins et Minimes).

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.1 (Conditions de participation), le joueur doit être de catégorie Minimes ou moins.

Limite d'index : Aucune limite d'index ne doit être appliquée.

COMITE DE L'EPREUVE

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler en formule de jeu score maximum (9 coups par trou).

ORGANISATION SPORTIVE

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.
Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Classement : Exclusivement et obligatoirement en brut, par sexe et par catégorie, sans classement mixte. En cas de quota U10, le meilleur U10 de chaque sexe doit être récompensé lors de la remise des prix.

Distance de jeu préconisée :
Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.
Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : ils jouent des mêmes repères de jeu que les U12 et doivent apparaître dans le même classement.

Inscription : Les inscriptions des GP Jeunes Majeurs et les GP Nationaux U12 sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente : En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra dès la partie de reconnaissance officielle mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter pour chaque catégorie d'âge et de sexe les quotas ci-dessous.
Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être indiqué dans le règlement de l'épreuve.
Dans les limites du champ maximum, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue qui peut en affecter une partie au club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.
Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

La catégorie minime peut être supprimée lorsque le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 120 (de septembre à avril). Dans ce cas, les quotas initialement attribués aux Minimes, filles et garçons peuvent être redistribués librement aux autres catégories.

	Nombre maximum (*) autorisé			Nombre minimum (hors wild cards)	
	Garçons, filles et wild cards	Wild cards		**Filles :**	**Garçons :**
Janvier, février, Décembre	**75***	**9**	Minimes	3	6
			Benjamins	3	12
			U12	3	12
			Total	**9**	**30**
Mars	**108***	**11**	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			Total	**15**	**36**
Avril, septembre	**120***	**12**	Minimes	3	6
			Benjamins	6	18
			U12	6	18
			Total	**15**	**42**
Mai, juin, juillet, août	**144***	**14**	Minimes	3	9
			Benjamins	6	21
			U12	6	21
			Total	**15**	**51**
Octobre, novembre	**96***	**10**	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			Total	**15**	**36**

** Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).*

Liste officielle : Le Champ des Minimes et des Benjamins sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le Champ des U12 sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis le rang du fichier de moyenne stroke play 12 mois disponible sur Extranet ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Tirage des départs :

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index. Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Jeunes (§ 6.6 du Vademecum).